



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2374

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2374**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis 2015, le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) est géré par la société Leonord dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, pour les travaux de mise en sécurité (conception, réalisation et financement) et pour la gestion du BPNL (exploitation, maintenance et gros entretien). Ce contrat a été notifié le 24 novembre 2014 pour une durée de 20 ans.

Le rapport annuel 2016, présenté au Conseil, comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

Pour rappel, jusqu'au 1er janvier 2015, l'activité de gestion du BPNL intervenait dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 4 janvier 2006.

L'année 2016 constitue le deuxième exercice de la société Leonord, au cours duquel la société s'est engagée à réaliser des travaux de construction tout en assurant l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage.

Sur l'année 2016, les travaux de mise en sécurité ont été exécutés conformément au planning prévisionnel du contrat de partenariat avec le maintien de l'ouverture à la circulation et de l'exploitation des ouvrages, hormis les périodes de fermetures nécessaires (principalement pendant les nuits, et une fermeture estivale de 6 semaines du BPNL) pour la réalisation des travaux les plus impactants comme la création de nouveaux intertubes, l'amélioration du système de ventilation et la modification du système de supervision - contrôle commandes.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

| | | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2015-2016 | |
|--------------------|---------------------------------------|----------------|---|----------------|---------------------|----------|
| | | | | | en % | Tendance |
| activité | trafic payant (millions de véhicules) | 19,21 | 19,7 | 16,1 | - 18,3 % | ↘ |
| qualité de service | attente moyenne au péage | 16,3 secondes | 15,5 secondes | 16,48 secondes | + 6,3 % | ↗ |
| | délai moyen d'intervention | 282,6 secondes | 273 secondes | 274 secondes | + 0,4 % | ↗ |
| | taux de fraude | 0,356 % | 0,371 % | 0,374 % | + 0,8 % | ↗ |
| finances | recettes de péages | 37,0 M€ | 37,6 M€ | 33,5 M€ | - 10,9 % | ↘ |
| | R1 | N/a | Versée à partir de l'achèvement des travaux | | | |
| | R2 | N/a | 3,9 M€ | 3,8 M€ | - 2,2 % | ↘ |
| | R3 | N/a | 9,4 M€ | 9 M€ | - 4,2 % | ↘ |
| | R4 | N/a | 1,6 M€ | 1,6 M€ | - 1,5 % | ↘ |

L'année 2016 a été marquée par une baisse de trafic de 18,3 % expliquée par les fermetures de nuit, week-end et du 15 juillet au 28 août 2016.

La performance du partenaire est appréciée sur la base d'un grand nombre d'indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les reportings mensuels et annuels transmis à la personne publique. Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le délai moyen d'intervention (DMI) est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des premiers moyens d'intervention du partenaire sur le site concerné,
- le taux de fraude est calculé par le nombre de passages sans transaction de paiement comptabilisée, diminué des passages en franchise et diminué des passages gratuits dus à des manifestations extérieures. Le nombre de passage en fraude est ensuite rapporté au trafic total payant pour déterminer le "taux de fraude",
- l'attente moyenne au péage.

Ces 3 indicateurs se dégradent sur 2016 en raison, notamment, des travaux. Une amélioration est attendue en 2017 suite à la mise en service de nouveaux équipements de voie ("bornes tous paiements", caméras de contrôle fraude, changement des barrières et de véhicules d'intervention etc.).

La collecte des péages est confiée au partenaire via le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recettes publiques. Les modalités de perception des recettes du BPNL, recettes publiques, s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux. Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la personne publique (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues).

Conformément au contrat de partenariat, la société Leonord perçoit des redevances R2, R3 et R4 en contrepartie des charges respectivement de gros entretien et renouvellement (GER), d'exploitation et de maintenance, et de gestion et d'assurance. La redevance R1 n'est, elle, versée qu'après l'achèvement des travaux prévu en avril 2018.

Les montants versés en 2016 sont conformes au contrat de partenariat.

Le délégataire met en œuvre son programme de GER conformément au contrat. Le montant des dépenses pour 2016 s'élève à 3 846 433 €. Les dépenses les plus importantes ont concerné les travaux de :

- remplacement des postes d'appels d'urgences,
- remplacement du système central de péage,
- remplacement du Rénovation du système de transport de fonds,

- renouvellement de la couche de roulement des chaussées de plusieurs bretelles d'échangeurs.

En termes de travaux de mise en sécurité, l'année 2016 a été dédiée :

- à la réalisation des études d'exécution,
- au lancement des travaux et à la mise en place de la logistique pour les travaux de nuit,
- aux travaux de l'été (fermeture totale des ouvrages du BPNL) durant 6 semaines.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2016 produit par la société Leonord, au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.